



N° 62

Le 9 mars 1993

## LE CANADA SOUMET UN PREMIER RAPPORT AUX NATIONS UNIES SUR LES VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL DANS L'ANCIENNE YUGOSLAVIE

La ministre des Affaires extérieures, M<sup>me</sup> Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui la présentation, au Secrétaire général des Nations Unies, du premier rapport du Canada sur les violations du droit international humanitaire dans l'ancienne Yougoslavie. Les renseignements contenus dans le rapport seront mis à la disposition de la Commission d'experts des Nations Unies qui enquête sur les crimes de guerre dans la région.

«Il ne faut ni oublier, ni tolérer les atrocités qui se commettent dans l'ancienne Yougoslavie, a déclaré M<sup>me</sup> McDougall. Le Canada s'est engagé à aider la communauté internationale à traduire les criminels de guerre en justice».

Le Canada a commencé à recueillir des renseignements sur les violations du droit humanitaire au début de novembre, en nommant un coordonnateur de l'information.

Le premier rapport contient de l'information tirée de diverses sources, dont plus de 70 rapports d'organisations régionales et non gouvernementales, de gouvernements, des Nations Unies et de citoyens canadiens. Par ailleurs, le document présente une analyse juridique selon laquelle le Canada en vient à la conclusion que la situation dans l'ancienne Yougoslavie est soumise aux dispositions sur les crimes de guerre des Conventions de Genève.

Le 12 janvier, M<sup>me</sup> McDougall a élargi le processus en invitant le public canadien à fournir au coordonnateur de l'information des renseignements documentés sur les crimes